


Adhérez pour nos services,  
vous y resterez par conviction !



J'  c'est mon syndicat !

**MA COTISATION  
5€/MOIS**  
(Après défiscalisation)

## REDUCTIONS - AVANTAGES ET SERVICES EN LIGNE

Vous bénéficiez de nombreux avantages et réductions sur vos sorties et loisirs. **Force Ouvrière** a voulu donner aux salariés des TPE (Très Petites Entreprises), assistantes maternelles, employés des particuliers les mêmes avantages qu'octroient un CSE dans une grande entreprise.

Afin de redonner un peu de pouvoir d'achat aux salariés qui ne cessent d'en perdre, la **Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière** a décidé d'ouvrir ces droits à l'ensemble de ses adhérents.



- **Billetteries**
- **Locations saisonnières**
- **Voyages**
- **Boutiques en ligne**
- **Assistance juridique**
- **Soutien scolaire**
- **Espace famille**
- **Formation**

Cliquez-ici (<https://www.avantagespourtous.com/com/homepage>)

## CONSEIL

Vous êtes guidés dans vos démarches en tant que consommateur.

- L'**AFOC** (Association Force Ouvrière Consommateur) met à la disposition des adhérents FO un service de conseil juridique et de traitement amiable des litiges individuels que vous pouvez rencontrer dans votre vie quotidienne, dans tous les domaines de la consommation, téléphonie, automobile, banques, démarchage...
- **FO** peut également vous conseiller et vous accompagner dans la recherche d'un logement social (Action Logement – ex 1% Logement), vous aider dans l'établissement de votre déclaration de revenus.



## PROTECTION

Vous êtes protégés dans votre vie professionnelle et votre vie syndicale.

- Vous bénéficiez d'une assurance à la **MACIF** contre tout litige qui surviendrait et mettant en cause votre responsabilité personnelle, en cas de faute, erreur, négligence dans l'exercice de vos fonctions.
- Vous êtes également assuré en cas d'accident corporel dans le cadre de votre activité syndicale. Votre véhicule est assuré (remboursement de la franchise ou montant des réparations nécessaires) à concurrence de 458 euros.



## DEFENSE DES SALARIES

Vous êtes informés de vos droits, sur l'actualité économique et sociale en lien avec le monde du travail en général et votre secteur d'activité.

- A votre écoute, **FO** vous conseille et vous accompagne pour défendre vos droits en cas de situations difficiles dans votre travail.
- Nos défenseurs prud'homaux **FO** prendront en charge votre dossier et vous défendront lors du procès si vous êtes amenés à agir devant les prud'hommes.



Pour plus d'informations, contactez-nous : [Syndicat.CGT-FO-PACA@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CGT-FO-PACA@pole-emploi.fr)